

Cherbourg

Il possédait des photos pornographiques

QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | vendredi 30 juin 2017

342 mots

L'enseignant coutançais a répondu de ses actes, mardi, devant tribunal de Cherbourg. Il a obtenu la relaxe.

Justice

C'est un autre fait qui avait révélé cette affaire, en juin 2014. Peu de temps avant, l'homme, un enseignant coutançais de 42 ans, avait été suspecté de corruption de mineurs. « **En tentant d'embrasser une élève du lycée sur la bouche** », rappelle Nicolas Houx, le président.

Sur les disques durs des ordinateurs de son domicile, la police avait extrait une multitude de documents pornographiques. Des photographies « **parfois très explicites** », selon la procureure, Karine Lebrun, mettant en scène des mineurs mais aussi des groupes de naturistes.

L'homme fulmine. « **Je n'arrête pas de le répéter : Oui, je consulte des sites pornographiques ; non, les enfants ne m'intéressent pas ! C'est un acharnement. J'en prends plein la tête depuis des mois, ça devient très difficile.** » Que faisaient de tels documents sur son ordinateur ? « **Je ne sais pas, moi, des virus peut-être. Des fois, on ne sait pas sur quoi on clique.** »

La question des naturistes interpelle le tribunal. « **Moi-même naturiste, je souhaitais monter un camp parce qu'il n'y en a pas dans la région. Si la police avait fouillé un peu plus les ordinateurs, elle aurait confirmé mes recherches de terrains à acheter sur le Bon coin.** »

Son avocate enchérit. « **Mon client n'est pas un prédateur sexuel. Il aime rendre service à ses élèves et il a toujours été sensible à la détresse d'un jeune.** » Une description quelque peu en contraste face au rapport de l'expert psychiatre, qui voit plutôt en l'enseignant « **un homme à la forte immaturité affective, surestimant ses capacités de séduction** ».

Au bénéfice du doute, la relaxe sera finalement prononcée avec, toutefois, une mise en garde.